

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL.

Du 27 FLORÉAL, an 5^e. de la République française.
(Mardi 16 MAI 1797, (vieux style.)

(DICEER VERUM QUID FETAT?)

Journal de l'armée impériale sur le Rhin, depuis l'ouverture de la campagne jusqu'à la conclusion de l'armistice. — Orgie que se proposent de faire les députés pour leurs adieux. — Continuation des massacres au Port-au-Prince. — Rapport sur la vérification des pouvoirs des nouveaux députés.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal, doivent maintenant être adressés au directeur du Vêridique, rue de Tournon, n^o. 1123.

Cours des changes du 26 floréal.

Amst. . 60 $\frac{1}{8}$	Souverain . 33 15
Hambourg 187	Esprit . $\frac{1}{2}$ 4 15
Madrid . . 11 16 3	Eau-de-vie 3 25
Cadix . . . 11 16 3	Huile d'olive. . 2 6
Gènes. . . 92 $\frac{1}{4}$	Café. 39
Livourne. 101 $\frac{1}{4}$	Sucre d'Hamb. . 47
Basle. 1 $\frac{1}{4}$ 3 $\frac{3}{4}$ 4	Sucre d'Orl. . . 46
Or fin. . . . 102 15	Savon de Mars. 17
Lingot d'arg. 50 10	Chandelle . . 13 6
Piastre 5 5	Lyon. . au pair à vue.
Quadruple . 79 10	Inscription. 24
Ducat d'Hol. . 11 7 6	Mandat. » l. » s.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES. ALLEMAGNE.

Journal du corps d'armée impériale et royale du Bas-Rhin, depuis l'ouverture de la sixième campagne, jusqu'à l'armistice conclu sur le Mein, le 22 avril 1797.

Les événemens importans qui se sont passés sur le Haut-Rhin, à l'ouverture de cette campagne, ont été la suite inévitable des moyens dont l'ennemi pouvoit user, tant par l'avantage de sa position, que par l'état de ses forces composées de 8 divisions, contre le corps de troupes impériales de 25 mille hommes, sous les ordres de son exc. M. le lieutenant-général baron de Werneck qui se trouvoit posté sur le Bas-Rhin.

Tous les avis que l'on reçut encore avant la dénonciation de l'armistice, portoient à 65 mille hommes l'armée ennemie destinée à opérer sur le Bas-Rhin; ils assuroient en même tems, que Moreau devoit agir offensivement dans le même tems sur le Haut-Rhin, avec une armée aussi nombreuse.

En conséquence de ces avis, M. le général commandant baron de Werneck, crut de son devoir de proposer

et de demander aux supérieurs l'établissement du corps de réserve près de Limbourg; mais d'après les inquiétudes que l'on eut dans le même tems sur le Bas-Rhin, cette disposition ne pouvoit s'exécuter que le 20 avril.

Sur les entrefaites, la dénonciation de l'armistice de trois jours, qui eut lieu le 13 avril de la part de l'ennemi, ayant rendu le danger plus pressant, son exc. M. le F. M. L. baron de Werneck crut devoir prendre les plus promptes mesures, et disposer le corps d'armée du Bas-Rhin, de manière à pouvoir par sa réunion agir offensivement contre une des colonnes ennemies, et la battre avant que l'ennemi pût effectuer la jonction de ses colonnes.

A cet effet, l'aîle droite du corps d'armée fut rassemblée le 16 avril, près de Neukirchen, et l'aîle gauche près de Dierdorff; un détachement fut posté près Siegen, et il fut convenu avec son exc. M. le lieutenant général baron Krai, que la vallée de Neuwied seroit abandonnée, que son avant-garde observeroit les gorges d'Anhaufen et de Bendorff, et que l'on attaqueroit avec les deux aîles et sur les flancs la colonne ennemie qui s'avanceroit par Uckerad, du côté d'Altenkirchen, lorsqu'elle seroit parvenue aux hauteurs de ce dernier endroit; après que cette colonne ennemie auroit été battue, tout le corps d'armée devoit par une marche de côté, prévenir l'ennemi qui débouchoit de Neuwied, et le faire échouer, s'il étoit possible, dans son projet.

Ces dispositions ayant été adoptées, M. le F. M. L. baron de Werneck fit avancer le 17, l'aîle droite sur Marienberg, et le 18 sur Crobach, pour être plus près du point d'attaque; et comme, d'après les avis reçus, il n'y avoit rien à craindre pour Siegen, un bataillon et deux escadrons du détachement qui étoit posté de ce côté, reçurent ordre de se rendre le 18 au matin, près de Crobach pour renforcer l'aîle droite.

Son excellence M. le F. M. L. baron de Kray, bien instruit de la disposition susmentionnée, devoit se réunir avec les troupes sous ses ordres, à l'aîle gauche, près de Dierdorff, pour l'attaque ordonnée, et opérer sa jonction avec le corps principal. Cependant ce général fit occuper la vallée de Neuwied par huit compagnies d'infanterie légère, 3 bataillons et 6 escadrons, pour en imposer à l'ennemi, et lui faire croire que l'on vouloit défendre ladite vallée, afin de masquer le véritable

projet. Il se proposoit de retirer ces troupes vers leur destination ; à la faveur de la nuit , ou seulement dans le cas que les négociations entamées entre lui et le général en chef ennemi , Hoche , pour un armistice , n'auroient aucun effet.

Le général ennemi , Hoche , demanda encore , le 16 au matin , une conférence au sujet de l'armistice ; mais il employa ce tems à faire passer ses troupes par la tête de pont de Neuwied , et à les mettre en ordre de bataille. Les négociations pour l'armistice furent rompues , les hostilités commencèrent , et il étoit trop tard alors pour abandonner les retranchemens sans être aperçu par l'ennemi. Le F. M. L. Kray se trouva dans la malheureuse nécessité , par la rapidité avec laquelle ce dernier se porta en avant , de les abandonner à leur sort. L'infanterie de ce petit corps , qui disséminée sur différens points isolés et éloignés les uns des autres , se retiroit de la plaine vers les montagnes , fut en partie la victime de sa position critique et de l'ennemi qui la poursuivoit.

Le général Hoche détacha aussi-tôt de la plaine de Neuwied deux divisions , par Bendorff , sur Montebauer ; il s'avança avec trois autres divisions sur Dierdorff , et attaqua l'aile gauche du corps d'armée qui s'y trouvoit postée , au moment même où celle-ci se mettoit en mouvement pour se porter en avant et faire une attaque du côté d'Altenkirchen.

Cette aile du corps d'armée se trouva par-là arrêtée pour sa propre défense , et il lui devint impossible de se réunir avec l'aile droite pour attaquer l'ennemi qui avoit pénétré d'Uckerad jusqu'à Altenkirchen. L'aile droite qui par les événemens susdit , se trouvoit hors d'état d'exécuter l'offensive projetée , dut se borner à la défense de la position de Crobach , et faire les plus grands efforts pour se maintenir dans cette position contre un ennemi aussi supérieur en nombre.

La certitude que le général Hoche chercheroit à emporter Dierdorff avec ses trois divisions , à se réunir , par Steimel , avec la colonne qui avoit pénétré sur Altenkirchen , et ensuite à percer du côté de Hachenbourg , nécessita , à la nuit tombante , la retraite des deux ailes , par Hachenbourg sur Neukirchen , après que l'aile gauche se fut réunie pendant la nuit avec la droite près de Marienberg. L'ennemi suivit de près l'arrière-garde ; mais celle-ci ne lui céda le terrain que pied à pied , et toujours en combattant.

Le 19 avril , l'on reçut la nouvelle que l'ennemi étoit entré à Limbourg et à Weilbourg , que le corps de réserve qui devoit se rendre à Limbourg , ne pouvoit arriver que le 19 au soir , près de cette ville.

Comme le corps d'armée , si l'on eût perdu plus de tems , eût été par-là menacé dans sa retraite sur Wetzlar , ce corps dut se mettre en marche de Neukirchen , dans la nuit du 19 au 20 , à minuit ; la principale colonne dut prendre sa route par Herborn , et le long de la vallée de la Dyle , jusqu'à Wetzlar , tandis qu'une colonne de flanc étoit dirigée par Greiffenstein sur Lein et Braunfels , pour couvrir la marche.

Pour cacher aussi long-tems qu'il seroit possible à l'ennemi , la retraite de la principale colonne à travers la vallée de la Dyle , qui sur une étendue de six lieues , offre des passages très-difficiles , on laissa jusqu'au point du jour l'arrière-garde sur les hauteurs de Lo-

henroth ; on porta en même tems deux bataillons d'infanterie dans le bois de Roth , afin d'arrêter l'ennemi le plus long-tems qu'il se pourroit , et de l'empêcher d'inquiéter la principale colonne , dans sa marche à travers le défilé de la Dyle. L'ennemi s'étant aperçu au point du jour , de la retraite du corps d'armée , fondit aussi-tôt sur notre arrière-garde , avec son avant-garde composée de 9 régimens de cavalerie , et d'une artillerie volante très-nombreuse ; et après une résistance opiniâtre , il força notre cavalerie à céder et à se retirer jusqu'au bois de Roth. L'ennemi mit trop de feu dans sa poursuite ; il suivit notre cavalerie dans le bois en masses serrées , et tomba ainsi dans l'embuscade de deux bataillons d'infanterie ; ceux-ci l'accueillirent chaudement , qu'il fut bientôt mis en désordre avec une perte considérable ; alors la cavalerie l'attaqua de nouveau et le repoussa entièrement.

L'ennemi ayant ainsi échoué dans son attaque , attendit l'arrivée de sa colonne d'infanterie. Notre arrière-garde ne pouvoit attendre le choc de cette colonne , sans courir le risque d'être entièrement détruite ; en conséquence , elle se retira , malgré le désavantage du terrain , dans le meilleur ordre sur Herborn , sans que l'ennemi se hasarât à tenter de l'en empêcher ; et de là elle se porta le long de la Dyle , du côté de Wetzlar.

L'ennemi chercha alors à longer les hauteurs de la rive droite de la Dyle. Il inquiéta avec son artillerie à cheval notre arrière-garde dans sa marche , et détacha la plus grande partie de sa cavalerie sur Sien , pour prévenir notre arrière-garde et la couper.

Son excellence M. le feld-maréchal L. baron de Werneck vit le danger qui menaçoit l'arrière-garde , ainsi que la colonne même , qui passoit également par S en avec la queue ; il réunit avec la plus grande promptitude la cavalerie en ordre , se mit à sa tête , alla avec elle à la rencontre de l'ennemi , le culbuta ; dégagea par-là , la marche de la colonne et l'arrière-garde , et en plaçant convenablement quelques batteries , il réussit à couvrir la marche ultérieure , qui fut continuée tranquillement jusqu'à Wetzlar. L'arrière-garde fut poursuivie , mais très-foiblement jusqu'à Wehrdorff.

La colonne de flanc qui s'étoit dirigée par Greiffenstein sur Lein et Braunfels , trouva le village de Lein et le pont de cet endroit , ainsi que Braunfels , occupés par la division du général Grenier. Elle emporta ces différens points l'un après l'autre avec la baïonnette et la cavalerie qu'elle avoit , se fraya un passage , chassa l'ennemi de tous ces points , et prit poste près de Braunfels.

La brigade du général-major baron d'Elnitz , qui se portoit de Bruck , par Hohensolms sur Giessen , ne fut que foiblement poursuivie par l'ennemi.

Le 21 au matin , l'on fut informé que l'ennemi étoit entré à Königstein et à Usingen , et qu'il pouvoit déjà des partis vers le Mein ; l'on apprit aussi que le général Hoche marchoit sur Giessen , qu'il avoit porté de ce côté tous ses régimens de hussards , et avoit le projet de forcer le corps d'armée dans son flanc droit , de le repousser de la Lahn , et de le jeter sur Friedberg , du côté de la colonne ennemie qui débouchoit de Hombourg.

Pour faire échouer ce projet de l'ennemi , le corps d'armée se mit en marche le 21 à 10 heures du matin , de Wetzlar , Braunfels et Giessen , et se dirigea sur

Munze
major
ningen
elle étoit
nomb
avec la
repous
casion
aussi p
Le 22
tadt ; e
endroit
goit du
tion de

Son
nouvell
ligne su
l'ennem
garde o
main et
battu l'
la conc

D'ap
fixée p
importa
de Berg
roient l
vu la r
portion

Le co
Simbsch
de péag
agir de
Neuhoff
heim.

R É

On s'
directeu
formées
faire ins
nage de
il seroit
tionnât
est une
où l'on p
être utili
d'intrigu
et s'ente
eux. Il

certain
pourrion
noms ma
lité ; ma
paroit ré
en contra
son nom
pour bril
Ce terme
il s'agit d
remplir a
déjà char

Munzenberg. Pendant la marche, la brigade du général-major baron Elnitz, fut attaquée sur la hauteur de Grunningen par la plus grande partie de la cavalerie ennemie; elle étoit sur le point de céder à la grande supériorité du nombre, lorsque M. le F. M. L. de Werneck accourut avec la cavalerie, attaqua brusquement l'ennemi et le repoussa. Le général ennemi Neu fut pris dans cette occasion, ainsi que deux pièces d'artillerie volante; on fit aussi plusieurs autres prisonniers.

Le 22, le corps d'armée continua sa marche sur Ilbenstadt; et s'y posta derrière la Nidda. L'on reçut dans cet endroit l'avis de Hochst, que le général Lefebvre s'avançoit du côté de Francfort, et cherchoit à gagner la position de Bergen.

Son exc. M. le F. M. L. baron de Werneck, sur cette nouvelle, fit aussi-tôt avancer toute la cavalerie de la ligne sur Bergen; il alla lui-même à la rencontre de l'ennemi, le chassa des hauteurs de Bergen que son avant-garde occupoit déjà, et vu les avantages qu'il avoit en main et sa supériorité en cavalerie, il eut infailliblement battu l'ennemi, si dans ce moment même la nouvelle de la conclusion d'un armistie n'eût été arrivée.

D'après l'accord arrêté en conséquence, la Nidda fut fixée pour limite respective; et nous acquiescâmes l'avantage important de sauver Francfort, et d'occuper la position de Bergen, dans le cas où des opérations ultérieures auroient lieu: avantage auquel l'on ne pouvoit s'attendre, vu la rapidité des manœuvres de l'ennemi et la disproportion de 65 mille hommes au moins, contre 25 mille.

Le corps de réserve sous les ordres du général baron Simbschen, dont l'avant-garde arriva le 19 à la maison de péage, près de Limbourg, n'ayant pu communiquer et agir de concert avec le corps d'armée, fut repoussé par Neuhoff et Heckheim, et passa le Mein près de Ruselsheim.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E .
P A R I S , 26 Floréal.

On s'occupe beaucoup de savoir qui remplacera le directeur sortant. On assure même qu'il y a des intrigues formées pour porter tel ou tel homme, et d'autres pour faire inscrire seulement sur la liste le nom de tel personnage de marque. Rien en ce genre ne doit surprendre: il seroit plus étonnant qu'il n'y eût personne qui ambitionnât une place si importante, et après tout l'ambition est une assez bonne chose, lorsqu'on aspire à un poste où l'on peut faire beaucoup de bien, avec l'intention d'y être utile. Il seroit d'ailleurs injuste d'appeler du nom d'*intrigue*, le concert des hommes probes qui se réunissent et s'entendent pour nommer un homme probe comme eux. Il est probable que ce concert existe, et il est certain qu'il existe aussi beaucoup d'intrigues. Nous pourrions citer ceux qu'elles portent; on verroit des noms marqués des traits, ou du ridicule ou de l'immoralité; mais ce seroit faire une sorte d'injure à celui qui paroît réunir la pluralité des suffrages, que de le mettre en contraste avec les candidats de certaines coteries, et son nom si recommandable par lui-même, n'a pas besoin pour briller d'être environné des noms de ses concurrents. Ce terme même de concurrent n'est pas à sa place, quand il s'agit d'un homme qui n'a d'autre ambition que de remplir avec zèle les honorables fonctions dont il est déjà chargé, qui n'a pas été moins jaloux de l'estime

des étrangers qui n'ont point d'honneurs à lui offrir, que de celles de ses compatriotes qui peuvent et doivent le récompenser, dont ses ennemis mêmes seroient forcés de louer les talens, s'ils n'étoient obligés de louer aussi ses vertus, et dont tous les pas en fin vers l'estime et les suffrages n'ont été que des progrès dans la carrière du bien et du devoir.

Qu'il est difficile dans une révolution de concourir à l'affermissement des institutions nouvelles, sans avoir quelque reproche à se faire à soi-même, ou à essayer de la part des autres!

Et qu'il est heureux, dans ces tems de dégradation, de haine et de partialité, de pouvoir trouver un homme à qui la voix de tous les partis n'ait que des éloges à donner! Cet homme ne pouvoit se rencontrer que dans un poste qui en le mettant à même de développer ses talens, l'éloignât de tout ce qui pouvoit ternir ses vertus; et si nous voyons avec plaisir parmi les nouveaux représentans du peuple, des capitaines qui ont conduit les armées à la victoire, quoique leur état et leurs talens aient moins de rapport aux fonctions législatives, avec quelle satisfaction ne verroit-on pas au nombre de nos directeurs, un négociateur vertueux, que son ministère pacifique auroit si bien préparé aux devoirs de la suprême administration?

Il n'est personne qui, en lisant cet article, n'ait sur-le-champ nommé M. *Barthélemy*, et qui n'ait formé le vœu de voir réaliser les espérances que nous avons conçues.

Malo vient de publier une espèce d'apologie, en très-peu de mots, qui n'apprend rien d'intéressant, et qui ne répond à rien de ce qu'on lui a reproché. Il suppose toujours que ce sont les commissaires qui l'ont recherché, et oublie que ceux-ci ont constamment soutenu le contraire, ce qui valoit au moins la peine d'être démenti et d'être éclairci; mais il paroît que Malo a voulu jeter sur cette affaire un voile mystérieux. Respectons ce voile, puisqu'aussi-bien l'affaire et Malo sont irrévocablement jugés.

On dit que les députés restans, sortans, entrans, vont dîner ensemble à l'Odéon. La plupart ne se connoissent, ne s'aiment, ni ne s'estiment. Plusieurs portent à l'excès pour plusieurs, la haine et le mépris le plus juste. Ce repas-là sera gai.

Extrait d'une lettre écrite du Port-de-Paix, du premier vendémiaire, par un lieutenant de bataillon.

Le brigandage dure toujours, et nous sommes de plus mal en plus mal. Au moment où je ferme ma lettre, les brigands nous ont pris 300 hommes: ils ont égorgé tous les soldats. Nous sommes perdus ou prêts de l'être; ces scélérats crient *vive Lavaud et Sonthonax*; vous pouvez bien penser que cela fait voir que nous sommes perdus.

Suit la signature.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Séance du 26 floréal.

Delcloi, organe d'une commission spéciale, fait un

rapport sur le mode de paiement de ce qui est dû aux rentiers et créanciers des hospices civils, par le trésor public, jusqu'au premier germinal an 5, et présente une résolution qui a été adoptée ainsi qu'il suit :

Art. I^{er}. L'article 9 de la loi du 29 pluviôse an 5, est rapporté.

II. Les commissaires de la trésorerie nationale et le directeur général de la liquidation feront dresser des états des parties de rentes viagères et perpétuelles dues par les hospices civils, dont les titres déposés dans leur bureau, n'ont pas encore été liquidés.

III. Ces états seront adressés par les commissaires de la trésorerie aux commissaires des hospices, pour y être apposé par les administrateurs, le certificat constatant que les établissemens dont ils sont administrateurs, sont en effet débiteurs des créances y énoncées.

IV. Aussi-tôt que ces états auront été renvoyés à la trésorerie par les administrateurs desdits hospices, avec le certificat ci-dessus, les commissaires de la trésorerie feront passer auxdits administrateurs les fonds nécessaires, pour payer eux-mêmes aux créanciers les ar-rérages des rentes énoncées auxdits états, depuis l'époque qu'ils auront dû jusqu'au 1^{er} germinal an 5.

V. Indépendamment des états ci-dessus, les commissaires et le directeur général de la liquidation, chacun en ce qui le concerne, feront dresser des états des rentes dues par les hospices, précédemment inscrites et depuis transférées, et de celles au dessous de 50 livres, précédemment liquidées et déclarées remboursables, lesquels états ils feront passer aux administrateurs desdits hospices, afin de les mettre à l'abri de toute action de la part des créanciers de ces rentes.

VI. Le délai de trois mois, fixé par l'article 5 de la loi du 29 pluviôse, pour consentir le transfert au profit de la république, des parties précédemment inscrites et non vendues, est prorogé indéfiniment. Les administrations centrales de département, et à Paris le liquidateur de la dette des émigrés du département de la Seine, continueront les liquidations et inscriptions de créances des hôpitaux sur les émigrés, en se conformant à l'article premier de la loi du 25 pluviôse.

Chénier, au nom d'une commission, fait un rapport sur un message du directoire exécutif, dans lequel il soumet au conseil la question de savoir s'il ne convient pas d'augmenter le nombre des juges du tribunal de cassation, et par conséquent des sections de ce tribunal.

Le rapporteur pense que le nombre des membres actuels ne peut suffire aux affaires, sur-tout depuis l'augmentation du territoire de la république.

Il propose en conséquence de porter à 60 le nombre des juges, et pour cet effet d'arrêter que les juges actuels exerceront leurs fonctions jusqu'au premier prairial an 6, concurremment avec ceux que le peuple nommera cette année.

Des murmures accueillent ce projet que Chénier propose d'envoyer aux anciens séance tenante.

Dumolard. Je sais, comme le rapporteur, que la constitution a permis de porter le nombre des membres du tribunal de cassation aux trois quarts des départemens.

Mais je sais aussi qu'ils doivent être nommés par le peuple, et non par nous. La constitution nous le défend. Les membres actuels du tribunal ont été nommés par l'ancien comité de salut public; leurs fonctions doivent cesser au 1^{er} prairial, et vous ne pouvez sans violer la constitution les continuer en exercice; en vain on alléguera que le tribunal est surchargé d'affaires; vous pouvez autoriser tel ou tel département à nommer un membre de plus. La constitution vous le permet.

Et je le dis franchement, le message du directoire est une violation criante des principes constitutionnels. Je termine par demander la question préalable sur le projet présenté.

Chénier assure que son projet est celui de la commission, et qu'il l'a présenté sans aucune espèce de raisonnement de sa part.

Le conseil fait justice de ce projet, en adoptant la question préalable.

Pères de la Haute-Garonne, organe d'une commission spéciale, obtient la parole. Il expose que les formes réglementaires pour l'admission des députés nouvellement élus, n'ayant point été prévues par la constitution, il importe de les déterminer promptement. Il présente un projet de résolution, dont le conseil a ordonné l'impression et l'ajournement à octidi. Voici les principales dispositions.

Les nouveaux députés du corps législatif, se présenteront aux archives, où ils déclareront leurs noms, prénoms, âge, signeront leurs déclarations, et déposeront le procès verbal de leur élection.

L'archiviste leur délivrera un certificat, sur le vu duquel les inspecteurs de la salle leur délivreront une carte provisoire de députés. La séance sera ouverte le 1^{er} prairial, à 7 heures du matin, sous la présidence du dernier président, et avec les mêmes secrétaires. Le bureau formera des commissions de 9 membres par trois procès verbaux d'élection, afin de les examiner.

En cas de double élection les procès-verbaux ne compteront que pour un. Le conseil décidera séance tenante, sur ceux qui seront admis sans difficulté; ceux qui ont été nommés concurremment avec d'autres, s'abstiendront de paroître au conseil, jusqu'à ce qu'il ait été statué à cet égard. Impression et ajournement.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 26.

L'ordre du jour ramène la discussion sur la résolution, en date du 18 germinal, relative à la repression du brigandage des chauffeurs.

Daiphonse prend la parole pour combattre la résolution qui, suivant lui, ne proportionne point les peines aux délits, et ne devoit point ajouter aux rigueurs du code pénal.

On approuve la résolution.

A la suite d'un rapport par Pecheur, on approuve la résolution qui réunit la commune de Calvire au canton de la Croix-Rousse, département du Rhône.

J. H. A. POUJADE-L.

OU

Retraite
dorff.
Procl
les fra

C H
Les le
doivent
dique,

Amst.
Hambou
Madrid.
Cadix.
Genes.
Livourn
Basle.
Or sin.
Lingot d
Piastre.
Quadrup
Ducat d

N O U

Comm
blier le t
qu'il au
pour Pa
mai, l'
la véri
pour cer
parce q
accepté
Il a ét
se retir
riales la
la partie
Non s'es
S. M.
Luchesi
cour, l
la Haye